

L'Indépendant

Abonnements | Dordogne... Un an 40 fr. | Autres départements... 55 fr.

Directeur-Administrateur
Robert TAILLANDIER

Téléphone 5
G. C. P. Limoges 267.19

Annonces classées... la l. 4 fr.
Chronique locale... 5 fr.

Annonces judiciaires... la l. 5 fr.
commerciales... 3 50

Trop de Fleurs !

par HENRI FABRE

Mon ami Maurice Corliem qui honore le journalisme et les lettres parce qu'il aime et fait bien son métier, vient pour le *Mot d'Ordre*, de Frossard, de faire un reportage sur Nice et la région du littoral de la Mer Bleue.

Ce pays merveilleux, auquel on peut adapter les paroles d'André Thomas, dans *Mignon*, en raison de son ciel toujours bleu, connaît aujourd'hui les jours les plus moroses et les plus vides de substances alimentaires. Comme quoi le matériel et le spirituel gagnent à se conjuguer.

Si le soleil, la lumière, les couleurs et les parfums réjouissent la vue et imprègnent les coeurs, ils ne sauraient satisfaire d'autres besoins plus matériels, mais tout aussi naturels, à coup sûr plus substantiels et organisés plus nécessaires.

C'est pourquoi, ils me font rire et plus souvent pleurer — comme le son du cor — ceux qui parlent, à tort et à travers de ces forces spirituelles dont je vous entretenais la semaine dernière. Les béatitudes ignorent parfois la faim.

Jadis une réclame, souvent répétée, posait la fatidique question : « Que faut-il pour être heureux ? », et la réponse ne se faisait pas attendre : « Un peu d'or ! ». Evidemment en ces temps honnis et abhorrés, regrettés seulement par des esprits attardés, tant la vie a changé, on pouvait avec un peu de ce précieux métal se procurer tous les plaisirs et les joies de la terre. Aujourd'hui, l'or semble détrôné. Le moindre cochon vivant ou mort, le plus petit sac de blé, les poulets de grain les plus malingres, attirent mieux les convoitises que le métal précieux. Au veau d'or on préfère le bœuf gras. Il a suffi pour nous ramener à tant de sagesse, que la folie de destruction lit déchéance.

Et voici que notre Côte d'Azur se dépeuple elle-même de ses splendeurs. Adieu la montagne de brasse, ses jardins suspendus dans lesquels M. Francis de Croisset aimait à revivifier son inspiration légendaire ! Les légumes ont remplacé les fleurs. De Toulon à Menton, on ne voit plus la splendide bordure de la mer. Adieu les fines essences qui parfumaient nos pivoines et ajoutaient à la chair dorée des femmes un je ne sais quoi de subtil et de troublant ! Ces pagnicences ont disparu pour laisser place aux plants de salades — chicorée, romaine et laitue — aux champs de pommes de terre et de haricots. Heureux champs qui peuvent encore se consoler de ne pas avoir eu dans la bette-ave !

C'est que le péril était extrême. Le paradis était devenu un enfer. On y était ébahi de son vivant, tant on crevait de faim dans cette atmosphère parfumée. Des menaces quasi draconiennes s'imposaient.

Il a suffi que quelques hommes l'action se misent à l'ouvrage, qu'un haut fonctionnaire le secondât de son autorité. La « Carpo », lisez la *Corporation Payannée*,

naquit de l'importance du mal. Il fallait agir, sauver une population réduite à la portion congrue.

Le programme de la « Carpo » est le suivant : *Paysans unissez-vous dans la Corporation paysanne. Un seul village : la France.*

Quoi qu'il en soit, cette union est féconde, ses résultats sont tangibles. L'ordre de détruire les fleurs et de leur substituer des légumes est partout suivi et exécuté. Personne ne bronche. La « Carpo » enjoint à un horticulteur d'apporter 5.000 kilos de légumes sur le marché de Nice — le requis encourt les peines édictées par l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 11 juin — il n'en faut pas plus pour que la « Carpo », M. le Préfet aient satisfaction et, avec eux, la population qui en a marre — exécute l'expression — des fleurs !

Quoi qu'on puisse en penser, le paysan de France est certainement le plus discipliné du monde. Il suffit de lui demander des choses raisonnables et de ne pas l'exalter par de sordides surenchères.

Le paysan français, comme l'ouvrier français, est docile. Il s'agit de savoir le prendre. Les horticulteurs des Alpes-Maritimes étaient, jusqu'ici, des privilégiés. La culture des fleurs et le commerce des essences étaient une industrie de luxe. Chacun gagnait bien sa vie, encore que les distillateurs et les expéditeurs pressent le meilleur. Demandez aux trusts des fleurs et des essences. Ça allait tout de même. Bon an, mal an, on gagnait bien sa vie. Et le spectre du Grand Soir ne troublait guère les rêves des habitants puisque Cannes en fleurs avait élu un député communiste contre le juif Louis Dreyfus, mort depuis.

Il a suffi de trois choses : une situation inquiétante pour l'ensemble des citoyens, une initiative d'organisation et un arrêté de M. le Préfet des Alpes-Maritimes, pour ramener un peu de chaleur dans tant de ventres affamés et de fraîcheur dans des milliers de cervaux surchauffés et trop parfumés. Voici des chiffres. La statistique de production et de livraison des légumes fait état du graphique que voici : de Janvier 1942 à Janvier 1943, augmentation de 370.000 kilos ; de Février 1942 à Février 1943 : 4.043.208 kilos ; de Mars 1942 à Mars 1943 : 299.825 kilos. Fléchissement en Avril, mois sans pluie. Mais, déjà, en Mai ça va mieux et, depuis, la hausse est constante.

Ainsi, grâce à l'initiative de quelques citoyens, un pays peut se suffire ! Qui prétendrait que la France ne peut se nourrir elle-même, avec une production bien organisée ? Il suffit d'un peu d'autorité, de fermeté pour que tout rentre dans l'ordre et l'abondance.

Un seul village, la France ? d'accord ! mais, faut-il encore que le paysan, dont le labeur nourrit la communauté, trouve, à son tour, la réciprocité dans la France pour qui il travaille. Sa demeure reste trop souvent insalubre, parce qu'il manque du ciment nécessaire à la blanchir, à consolider les murs qui

D'une semaine... à l'autre

La fin de la semaine écoulée a été marquée par les entretiens que le Président Laval a eus avec le Gauleiter Sackel. D'importantes mesures ont été prises :

Les jeunes gens de la classe 1943 ne travailleront que dans les usines françaises en France ; Suppression des départs de travailleurs français pour l'Allemagne ; Retour en France de certaines catégories de travailleurs, qui seront remplacés par des jeunes ; Rétablissement des permissions.

Une conférence du Professeur Grim

Le Professeur Grim a fait une conférence à Clermont-Ferrand. Il a notamment déclaré : « Il ne doit plus y avoir de guerre franco-allemande ; dans la famille européenne, il n'y a que des frères egaux ».

La répression du terrorisme

Les forces du maintien de l'ordre ont procédé à de nombreuses arrestations. Une vaste opération de police a été faite dans la région de Limoges. Il a été procédé à plus de 200 arrestations.

A Toulouse, l'Intendant de police Barthelet a été assassiné.

Dans les régions de Dijon, Rennes, Poitiers, Lille, Montpellier, Bordeaux, Lyon, Toulouse, d'importantes organisations communistes, dont les membres sont recherchés, ont été mises dans l'impossibilité de nuire.

A la Chambre des Communes

Au cours d'une interpellation à la Chambre des Communes, le comte de Huntington a souligné l'extrême gravité de la situation hindoue. L'interpellateur a insisté sur les graves responsabilités qui pesaient sur l'administration britannique et devant cette carence du système colonisateur anglais, a été jusqu'à suggérer une ingérence encore plus profonde

tombent de vétusté. A la ville, l'assiette où il mange, le verre dans lequel il boit, sa blouse et ses vêtements, ses instruments aratoires se haussent trop souvent à des prix de marché noir ! Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir les étalages. Il est des actes énergiques à accomplir de ce côté-là.

Ah ! oui, un seul village : la France ! Le miracle de ce slogan s'opère à Nice où l'on sacrifie l'agréable à l'utile, exemple à suivre.

J'aime assez que Maurice Corliem, de sa plume vivante, nous ait montré les résultats de l'union, appuyée par l'autorité, qui a donné la présence à l'utile sur l'agréable. De sorte que les habitants de la Côte d'Azur, tout comme les ingénus des *Romanesques* d'Edmond Rostand, peuvent, à leur tour, joyeusement s'écrier : « On ne voit plus les fleurs !... On les sent bien mieux ».

des Etats-Unis dans la gestion des affaires hindoues.

Une lettre pastorale

Mgr. Serrand, évêque de Saint-Brieuc, a adressé aux prêtres de son diocèse une lettre pastorale. Il dit en terminant : « Je vous en prie, ne nous laissons pas emporter par nos vœux partisans et mesurons nos paroles. Respectons les principes, ils assurent et eux seuls la solidité de la maison, la maison France comme les autres ».

En quelques lignes

Les amicales régimentaires et les œuvres de guerre doivent avoir l'agrément du Gouvernement.

— Les fumeurs vont verser 118 millions au Secours National.

— Un voleur de tickets est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— A Aubenas, des faux policiers « perquisitionnent » et dérobent un million.

— Le prix Nobel ne sera pas décerné cette année.

— Une fabrique de semelles de bois est détruite par un incendie à Cazères.

— Le gouvernement provisoire indien déclare la guerre à l'Angleterre et aux Etats-Unis.

— A l'occasion de Noël, le gouvernement enverra un colis de 5 kgs. à chaque prisonnier de guerre et à chaque prisonnier transformé en travailleur civil.

— Tamponnement en gare de Passy-Muette. 35 voyageurs blessés.

— Deux plongeurs sont restés 30 minutes au fond de la mer.

— A Brive, deux cambrioleurs blessent deux agents venus pour les arrêter.

— La conférence de Moscou rencontre des difficultés. De source anglaise, on déclare « qu'elle entre dans la phase la plus délicate ».

— Des inondations ravagent la Haute-Loire. Plusieurs quartiers du Puy envahis par les eaux.

Sur les fronts de guerre

Attaquant simultanément dans les secteurs de Kiev, de Tchernigov et au sud-est de Nrementchoug, c'est toutefois dans le secteur compris entre cette dernière région et Dniepropetrovsk, où ils possèdent des têtes de pont très étendues, que les Rouges ont fait porter le poids principal de leur effort, réalisant une percée en direction du Sud-Ouest.

Le choix de cette région, la direction initiale donnée à cette offensive avaient d'ailleurs parfaitement indiqué au Commandement allemand les intentions de l'Etat-Major bolchevik. Une telle percée ne pouvait avoir pour objet que de prendre à revers — et de les anéantir — les unités allemandes cantonnées dans les positions défensives du coude du Dniepr.

Une telle entreprise devait en outre permettre, en cas de succès important, de mettre gravement en péril tout le système défensif tenu par les Allemands au nord est de la Crimée, et appuyée en partie sur le cours de la Molotchnaïa.

C'est d'ailleurs en raison de l'intérêt stratégique évident de cette bataille que le Commandement soviétique y a jeté des effectifs considérables, dotés de puissants moyens de combat, ainsi que les réserves nécessaires pour compenser rapidement les pertes, et éviter ainsi, au cours de l'action, des fléchissements toujours redoutables.

Mélitopol et Dniepropetrovsk ont été évacués par les Allemands, qui ont pris toutes les mesures nécessaires pour dévier les plans de l'adversaire.

Cependant, et malgré le déclenchement par les Rouges d'autres puissants assauts dans les secteurs de Kiev et de Tchernigov, les Allemands, en contre-attaquant efficacement sur les flancs de l'ennemi, ont témoigné de façon indiscutable du maintien de leur potentiel de guerre et de la vigilance de leur commandement.

« Inter-France » écrit au sujet de cette poussée soviétique :

« Il est d'ailleurs hors de doute que les succès militaires initiaux remportés par les Rouges, dans le secteur sud du front de l'Est, seront habilement exploités par Staline en présence des Anglo-Américains. Le maître du Kremlin ne saurait manquer, en effet, de les comparer — et de les opposer — aux résultats dérisoires obtenus par les généraux Clark et Montgomery en Italie du Sud, et de tirer de cette comparaison des arguments de poids en faveur de sa politique ».

Les Beaux-Arts

Pour sa seconde manifestation artistique de la saison 43-44, la Cimaïa, dont le but est de faire aimer et apprécier les Beaux-Arts, présentera au public bergérois deux peintres de grande classe : J. et S. Karsky, du Salon des Tuieries, où ils exposent depuis près de vingt ans.

Ida Karsky, coloriste puissante, est un peintre moderne qui a exposé des huiles (fleurs, natures mortes, paysages et portraits) à la gamme sobre et très profonde.

Serge Karsky, qui est un magicien du blanc et du noir, a réalisé en gouache, lavis et huile, des paysages de la région bergéroise et du Languedoc, auxquels il donne une interprétation toute personnelle. On l'a surnommé à juste titre le peintre musical pour ses recherches d'harmonies dans la disposition de ses taches d'ombre et de lumière. Ces deux grands artistes feront les délices du public bergérois qui, grâce à notre actif club artistique local, manifeste un goût de plus en plus grand pour les arts.

Chronique Locale

Inscription des consommateurs de la ville de Bergerac.

Le Directeur Départemental du Ravitaillement général de la Dordogne communique :

A compter du 1^{er} novembre 1943, la ville de Bergerac figurera au nombre des localités bénéficiaires de suppléments alimentaires régionaux.

Les consommateurs de cette ville recevront donc, lors de la distribution des litres valables pour le mois de novembre :

- 1. Des litres d'alimentation du type « régional ».
- 2. Des feuilles de coupons d'inscription du type « spécial » et une carte d'inscription qui leur seront remises en même temps que les feuilles de tickets de denrées diverses et les feuilles de tickets de viande, en échange du coupon n° 7 du mois de novembre de la feuille semestrielle de coupons.

a) Les consommateurs sont invités à se faire inscrire chez leurs fournisseurs habituels, du 1^{er} au 13 novembre 1943, pour les denrées et en échange des coupons d'inscription énumérés ci-dessous :

- Confitures, œufs, fruits secs, pâtes alimentaires, légumes secs, poissons : en échange des coupons barrés et non barrés de la feuille de coupons d'inscription qui portent mention de la denrée.
- Conserves de légumes : en échange des coupons barrés et non barrés « conserves » de la feuille de coupons d'inscription.
- Conserves de poisson : en échange des coupons barrés et non barrés « n° 3 » de la feuille de coupons d'inscription.

En outre, les consommateurs seront tenus de confirmer leur inscription pour toutes les autres denrées, c'est-à-dire de remettre leurs coupons du type « spécial », soit au fournisseur auquel ils avaient remis leurs coupons d'inscription du type « normal » au mois de juin dernier, soit, au cas où ils auraient changé régulièrement de fournisseur au début du mois d'octobre, au commerçant qui a pris leur nouvelle inscription.

Il ne pourront donc pas, à cette occasion, changer de fournisseur pour les denrées suivantes qui intéressent cette confirmation d'inscription :

a) Pour tous les consommateurs : beurre, fromage, margarine, huile, viande de boucherie, viande de charcuterie (en échange des coupons de la feuille de coupons d'inscription qui portent mention de denrées), sel (en échange des coupons n° 2) barrés et non barrés de la feuille de coupons d'inscription).

b) Pour les consommateurs des catégories J1, J2, J3 et V, chocolat (en échange des coupons « chocolat » barrés et non barrés).

c) Pour les consommateurs des catégories E, J1, J2 et V, produits de confiserie au sucre (en échange des coupons n° 4) barrés et non barrés).

d) Chaque consommateur devra réclamer à son fournisseur : l'indication du numéro de référence de ce fournisseur. l'indication du numéro d'ordre qui lui a été donné à lui, consommateur, par le fournisseur.

Ces indications devront être portées sur la carte d'inscription dans les colonnes réservées à cet usage, soit par le consommateur lui-même, soit par le fournisseur.

Livraisons de tournesols. — A partir du 1^{er} novembre, livraisons des grains de tournesols.

Voici la liste des organismes stockeurs :

Bergerac : MM. Hochedey-Delassus, Pimouget, Prêtre ; Beaumont : Armand ; Issigeac : M. Roque ; Eymet : MM. Leymarie, Lavand, et Tabanon ; Monpazier : M. Drigon.

Au marché. — Le marché du 23 octobre fut assez animé. Quelques apports importants de légumes frais, et de pommes, vendus à la taxe. Champignons et cèpes aux prix de 12 à 14 fr. le kilo ; châtaignes, 40 fr.

Etablissements A. MATHIEU, 22, rue du Petit-Sol, à Bergerac, peuvent éventuellement assurer l'expédition de retour, à camions, ayant transportés régions Haute-Vienne, Haute-Garonne, Basses-Pyrénées, etc.

Série d'arrestations

Le 22 octobre, fut délégué au parquet le nommé Joseph Bister, 31 ans, cultivateur, originaire de la Moselle, arrêté à Bojateuf (Haute-Vienne) sur les indications de la gendarmerie de Bergerac.

M. le juge d'instruction plaça Bister sous mandat de dépôt pour vol et l'homme fut transféré le lendemain à la maison d'arrêt de Périgueux.

— Le 23 octobre, Antonio Soumousson, 24 ans, manœuvre, originaire de La Corogne (Espagne), et Pierre Lainé, 31 ans, charpentier, originaire de Châteaudun, arrêtés par M. le commissaire de police pour trafic de cartes de pain, furent placés sous mandat de dépôt par M. le juge d'instruction et dirigés sur Périgueux le lendemain.

GRANDE EXPOSITION DE

CHRYSANTHÈMES

NAUDY-SOUCHET

Plusieurs nouveautés : Bruyères, Primevères et Cyclamens.

Le couvre-feu à Bergerac et dans tout l'arrondissement. — Par arrêté de M. le Préfet de la Dordogne du 23 octobre, le couvre-feu est institué de 21 heures à 6 heures dans tout l'arrondissement de Bergerac, depuis le 23 octobre.

Fédération nationale des fils des tués. — La Fédération Nationale des Fils des Tués groupe tous les orphelins et orphelines de guerre de France et de l'Empire.

Son action tout imprégnée d'un esprit charitable et d'une amitié fraternelle entre tous ses membres a les objets suivants :

Centraliser, coordonner tous les renseignements en vue d'une interprétation exacte des lois, décrets, circulaires et les communiquer aux associations fédérées.

Renseigner les veuves de guerre et les orphelins de guerre.

Les soutenir en toute circonstance et assurer leur placement.

Venir en aide à ceux qui sont dans le besoin.

Pour tous renseignements : s'adresser au Siège Social des Fils des Tués de la Dordogne, 26 rue Léon Dessalles, à Périgueux.

Vois divers. — Dans la nuit du 14 au 15 octobre, un porc du poids de 70 kilos et d'une valeur d'environ 3 800 fr. fut enlevé par des malfaiteurs, de la paroche de M. Amédée Peyronny, 33 ans, propriétaire à la Vallée, commune de Flangeac.

Sur plainte, la gendarmerie de Sigoulès ouvrit une enquête.

— Dans la nuit du 17 au 18 octobre, M. Jean Dupuy, négociant, place de la Madeleine, au Faubourg, fut victime d'un vol de trois fûts contenant chacun deux cents litres de gaz-oil et d'essence, représentant une valeur de huit mille francs.

Enquête de la police.

Toussaint 1943. — Le Maire de la ville de Bergerac invite ses concitoyens à se joindre au cortège organisé le 1^{er} novembre prochain, pour déposer des fleurs sur les tombes des soldats morts pour la France pendant les guerres de 1914-1918 et 1939-1940.

A l'issue de cette manifestation civile, des cérémonies religieuses auront lieu à 14 heures, en l'église Notre-Dame et au Temple, pour rendre un pieux hommage à la mémoire de nos chers disparus.

Fiançailles. — C'est avec plaisir que nous apprenons les fiançailles de notre jeune ami Jean Gérard-Jardel, ingénieur agronome, fils du sympathique directeur de l'école de l'Alba, avec Mlle Pierrette Coppel, fille des propriétaires de Clos-Rouzeau, près Bergerac.

Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations aux fiancés et aux deux familles si connues et estimées dans notre région.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU TRÉSOR 3 1/2 % NET D'IMPOTS

AMORTISSABLES EN TRENTE ANS

PRIX D'ÉMISSION : 4.925 frs

par obligation de 5.000 frs

sous déduction de l'intérêt afférent à la période 26 Octobre-15 Nov. 1943

SOIT NET : 4.915 frs

INCONVERTIBILITÉ ASSURÉE JUSQU'AU 1^{er} JANVIER 1948

L'Émission sera close sans préavis

ON SOUSCRIT PARTOUT

Mutilés et invalides du travail. Section de Bergerac. — Assemblée générale de la section le dimanche 31 octobre, à 9 h. 30, salle de la Halle aux Grains.

Elle sera présidée par notre camarade Loublat, secrétaire du Groupe départemental.

Ordre du jour : paiement des cotisations jusqu'à 10 h. 30.

Compte rendu du Congrès fédéral de septembre 1943, par le camarade Loublat.

Questions diverses.

Pour le contrôle, nous rappelons qu'il faut rapporter la convocation et la remettre au bureau des arrivés.

Par la même occasion, nous rappelons que les mutilés du travail toutes catégories, et régime commun dont l'invalidité est de 20 %, au moins, ont droit à des majorations de rente.

D'autre part, les mutilés ont droit aux appareils de prothèse nécessaires.

Pour obtenir ces avantages importants, il faut faire une demande sur imprimés que la section tient à la disposition de ses membres.

Beaucoup trop de mutilés ont encore négligé de faire les démarches nécessaires. Qu'ils prennent bien note qu'à ce qui concerne les majorations de rente, le rappel des arrérages à partir du 1^{er} avril 1942 pour le régime commun ne leur sera pas accordé.

La majoration ne partira qu'à la date de la demande.

Prière d'informer autour de vous, tous les mutilés intéressés qui sont illettrés.

Défense Passive. — Le personnel de la D. P. n'appartenant pas au Service de Santé, est avisé que les nouveaux brassards bleu clair sont à sa disposition, au bureau de la D. P. Mairie, 1^{er} étage où ils sont invités à les faire prendre.

Aux organisateurs de manifestation publiques. — Droits d'auteurs. Par suite de la réorganisation des Agences du Comité Professionnel des Auteurs Dramatiques, compositeurs et éditeurs de musique dans le département de la Dordogne, messieurs les Maires ainsi que les présidents de sociétés ou Groupements, et tous les organisateurs de séances publiques, de l'arrondissement de Bergerac et des cantons de Mussidan et Montpon 2/ l'Isle, devront demander, au moins 15 jours à l'avance, le certificat nécessaire pour l'autorisation d'une autorisation préfectorale à l'Agence de Sarlat, 17 avenue de Selvas, à Sarlat.

Pour les cantons de Bergerac, Lalinde, Lafore, Sigoulès et Issigeac, ils pourront demander tous renseignements à M. Jean Moulinier, représentant de l'Agence de Sarlat, 23, rue du Colonel de Chadols, à Bergerac.

ACHAT VENTE ÉCHANGE MEUBLES ANCIENS ET MODERNES

Maison V^o GOT

E. BENOIST Gendre, Successeur

11, rue Monnet-Sully, BERGERAC

Location Téléphone 652

Accident mortel. — Le 25 octobre, vers 16 h. 30, M. Marcel René Lezineau, 46 ans, originaire de Sainte-Contante-le-Grand (Charente-Maritime), résidant à l'Hôtel Terminus, à Bergerac, chauffeur au service de l'entreprise Talamona, conduisit un camion lorsque arrivé au village du Bayard, commune de Maurans, il voulut éviter un cycliste, mais le lourd véhicule roula dans un fossé où il se renversa à moitié ; malheureusement, la cabine heurta avec violence un chêne contre lequel elle s'écrasa.

M. Lezineau eut le thorax enfoncé et reçut de graves contusions internes. M. Argellès, propriétaire du « Terminus », qui se trouvait à ses côtés, dans la cabine, n'eut aucun mal.

M. le docteur Dupuy de Villambard, mandé en toute hâte, ordonna le transport du blessé à Bergerac, mais ce dernier rendit le dernier soupir en arrivant à l'hôpital.

M. Lezineau était marié sans enfant.

La gendarmerie de Bergerac procéda à l'enquête d'usage.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Christian Ardillier, l'honorable commerçant de la rue du Maréchal Pétain. Le défunt était très connu dans les milieux sportifs. Ancien équipier premier du C. A. P., il s'intéressait surtout à l'U. S. B.

Toutes les sociétés de la ville ont toujours trouvé auprès de lui l'accueil le plus sympathique.

Enlevé à 42 ans à l'affection de sa famille, il laisse des regrets à tous ceux qui l'ont connu.

Nous adressons à la famille Ardillier nos condoléances attristées.

Secours national. — La journée nationale de quête au profit du Secours National aura lieu dans notre ville, comme dans toutes les villes et tous les villages de France, le samedi 13 et le dimanche 14 novembre.

Cette quête permettra de recueillir une importante partie des énormes ressources nécessaires pour faire face aux misères sans cesse accrues.

Dans notre seul département, le Secours National a dépensé, l'an dernier, plus de 18 millions.

Nous ne doutons pas que dans notre ville cet appel sera entendu et compris de tous.

Alcools de prestation. — La Direction de la Poudrerie Nationale de Bergerac prévient les récoltants et les distillateurs que les alcools de prestations ne seront reçus à la poudrerie qu'aux dates ci-après :

du lundi au vendredi : 10 h. à 8 h., de 14 h. à 17 h., le samedi, de 8 h. à 14 h. seulement.

En aucun cas, les alcools ne seront acceptés en dehors des jours et heures fixés ci-dessus.

Rationnement de gaz. — L'usine à gaz de Bergerac informe ses abonnés que, par décision de Monsieur l'ingénieur en chef des Mines, en date du 19 octobre 1943, les consommations autorisées de tous les abonnés en gaz seront provisoirement diminuées de 10 % à partir du mois de novembre.

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal se réunira le 23 octobre 1943, à 18 heures, en session ordinaire, en raison du congé de la fête de la Toussaint, le mercredi 27 octobre, à 18 heures. (Même ordre du jour).

Distribution d'œufs conservés. — La Direction Départementale du Ravitaillement général de la Dordogne communique :

Les consommateurs de Périgueux, Bergerac et ceux des parties rurales de la Dordogne (Boulzac, Champagnac, Contoulon-ix, Notre-Dame-de-Salviac et Trélissac) sont informés qu'ils pourront percevoir dès le début du présent mois d'octobre des œufs de conserves chez leur fournisseur habituel. Ils percevront, cette fois-ci, contre remise des tickets suivants :

Périgueux : ticket D T de feuilles de denrées diverses du type régional du mois d'octobre (papier vert, fond bleu/jaune, texte vert).

Bergerac : D T de la feuille de denrées diverses du type normal du mois d'octobre (papier bulle, orange/violet, texte rouge).

Boulzac, Champagnac, Contoulon-ix, Notre-Dame-de-Salviac, Trélissac : ticket D T de la feuille de denrées diverses du type normal du mois d'octobre accompagné du n° 14 du feuillet d'approvisionnement spécial.

Les tickets conserveront leur valeur d'échange jusqu'au 31 octobre 1943.

Les commerçants devront remettre aux répartiteurs, pour le 3 novembre 1943, dernier délai :

1^o Les tickets recueillis qu'ils auront collés sur états modé n° 11.

2^o Une déclaration écrite faisant ressortir les quantités d'œufs livrés dus.

Association des parents d'élèves du Collège de garçons et du collège de jeunes filles de Bergerac. — Une réunion de parents d'élèves de deux collèges de Bergerac aura lieu le dimanche 31 octobre, à 10 h. 15 dans la salle de réunion du café de la Terrasse, près du Palais de Justice.

Tous les parents d'élèves sont très aimablement priés de s'y rendre pour une communication importante concernant l'urgence des enfants et pour procéder à l'élection d'un nouveau bureau.

Les candidats à la présidence et vice-présidence sont priés de se faire connaître à M. Simbrin, secrétaire trésorier de l'association, rue Clémenceau n° 29.

Le vice-président, Dr CHAULMONT.

Les Abeilles Bergeracoises. — Comme les années précédentes, les amis du Bonnat du Périgord et des Abeilles Bergeracoises rejoindront au bureau de notre société félibréenne, pour apporter leurs fleurs du souvenir sur les tombes de leurs présidents, Rémy Desplanches et Louis Tardieu.

Réunion à l'issue de la manifestation officielle, rue Beauferrière, coin de la rue Blaise Pascal, chez M. Naudy-Souchet.

Cartes de points d'articles d'écoliers. — (Année scolaire 1943-1944) — Confirmation des renseignements précédemment publiés dans la presse locale et régionale au début de la deuxième quinzaine de septembre.

Il incombe aux Directeurs d'établissement d'enseignement public privé de faire établir les listes natives de leurs professeurs et leurs élèves. Ces listes mentionneront l'indication des cours suivis par les élèves, elles porteront la signature du Directeur, la date du timbre de l'établissement. Elles seront déposées à la mairie avec le timbre de l'établissement.

Dans nos cinémas. — Le quinquagésime ordre des représentations aura lieu à l'Odéon, les jeudis et samedis de 17 h. à 19 h. Les dimanches 2 matinées à 14 h. 30 et 17 h. 15.

Au Cyran. — Les vendredis et samedis de 17 h. à 19 h. Les dimanches 2 matinées à 14 h. 30 et 17 h. 15.

Les locations sont suspendues provisoirement.

Salle des ouvriers. — Les vendredis et samedis, à 14 h. Les dimanches 2 matinées à 14 h. 30 et 17 h. 15.

Pour les fêtes de Toussaint, les dimanches 2 matinées dans toutes les salles.

LES SPORTS

Pharmacies de service. — Demelo Om-such, pharmacie Galtier et Labelle, rue Neuve d'Argenson. Lundi 4^e novembre (Toussaint), pharmacie Minoux, place Gambetta.

Croix rouge. — Colis aux prisonniers. Un colis de Noël de 8 kilos, va être envoyé gratuitement à tous les prisonniers et prisonniers transformés en travailleurs libres. Ce colis remplace et supprime les colis normaux de novembre. Il ne sera donc fait aucun colis en novembre. Cependant et par exception, les colis d'octobre en retard pourront être confectionnés le samedi 4 et le mercredi 10 novembre, de 14 h. 30 à 16 h. 30.

La reprise de la confection normale des colis de décembre, sera annoncée en temps utile. Jusqu'à ce moment le bureau de la Croix Rouge sera ouvert pour la distribution et la réception des messages familiaux, tous les jours ouvrables de 14 h. 30 à 16 h. 30 et les samedis de 10 h. à 12 h.

Ordures ménagères. — Le Maire de la ville de Bergerac porte à la connaissance de ses administrés qu'en raison de la Toussaint, le service d'enlèvement des ordures ménagères ne fonctionnera que le mardi 2 au lieu du lundi 1^{er} novembre.

Retrait de feuilles de coupons d'inscription. — Conformation des instructions aux consommateurs affichées à la mairie depuis le 21 octobre.

Les consommateurs qui ont obtenu leurs cartes d'inscription le : samedi 23 octobre, lundi 25, mardi 26, devront obligatoirement retirer au service de l'alimentation, à partir du 3 novembre, leurs feuilles de coupons d'inscription sur présentation de la carte d'inscription accompagnée de la carte individuelle d'alimentation.

Carte et feuille d'inscription sont indispensables pour prendre ou confirmer les inscriptions. (Opérations qui doivent être terminées chez les détaillants le 15 novembre).

Ces feuilles de coupons ne nous étant parvenues qu'au cours de la distribution, ces consommateurs voudront bien nous excuser de les contraindre à cette nouvelle démarche qui n'est pas imputable à nos services.

Avis aux producteurs de vin. — Tous ceux qui ont déjà fait leur déclaration de récolte de vin, et qui n'ont pas remis leur ticket n° 14 d'inscription de vin, doivent se présenter à la mairie, bureau n° 8 (Service Agricole).

Trouvailles. — Il a été trouvé : Une paire de gants cuir par M. Solafert, gardien de la paix. Un parapluie noir par M. Broudicq, gardien de la paix.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme par M. Reynaud, à St-Félix-de-Villedaix.

Un sac de provisions toile blanche, contenant un porte-monnaie et une certaine somme par M. François, boulevard de l'Entrepôt.

Un billet de banque par M. Durand, 30, avenue Pasteur.

Un porte-monnaie contenant une somme assez importante, une montre bracelet, une alliance, des photos et papiers divers par Mme Zuhian, domaine de la Cotte, banlieue de Bergerac.

Des tickets de pain par Mme veuve Garra, 24, rue Saint-James.

Un sac d'enfant et une paire de lunettes, trouvés aux guchets de la Poste, déposés au bureau de police.

Des cartes de pommes de terre par M. Argelot, rue Ambroise Paré.

Un baret d'enfant par Mme Monteyrol, kiosque à journaux du square de Goumiers.

Foire aux bestiaux du 20 octobre. — 5 vœux nourrissons amenés et vendus de 400 à 700 fr. l'un.

48 bœufs ou vaches de boucherie amenés, et vendus au prix de la taxe par la commission d'achat.

10 vœux de boucherie amenés et vendus à la taxe de 7.50 à 11.50 le kilo vif.

43 bœufs ou vaches de travail amenés, 20 vendus de 25.000 à 35.000 fr. la paire.

5 vaches laitières amenées, 2 vendues de 40.000 à 11.000 fr. l'une.



Rugby

Au Stade Philippe Pétaïn

Au Stade, nos juniors ont écarté les juniors castets, 26 points à 0. Ce succès démontre une fois de plus qu'à l'U.S.B. on prépare des jeunes. Bravo pour ces petits gars et pour leur sympathique entraîneur.

Au C. A. P. la 1^{re} manche

L'éternel rival du grand club périgourdin l'U.S.B. a été battu dimanche, aux Izards, par 3 points à 3.

Périgueux-Bergerac en rugby ? Que de lignes ont été écrites au sujet de ce duel annuel.

Même si l'on n'aime pas le rugby on a à cœur d'assister au match. Ça peut vous paraître un peu étrange. En cette fin d'octobre 1943, grâce à l'amabilité du président de l'U.S.B. nous avons pu participer à ce grand événement sportif.

Dire que l'ambiance des grandes rencontres d'avant-guerre présidait au match serait contraire à la vérité. Si la colonie périgourdine était au complet, la Bergeracoise avait perdu les 3/4 de ses effectifs. La cause : moyen de transport impossible à trouver. Bref, les tribunes, les pelouses étaient néanmoins noires de monde lorsque M. Serret, de Marmande, siffla le coup d'envoi.

La partie

Périgueux attaque les buts usbiotes, la mêlée lui donnant la balle 9 fois sur 10. Cependant la défense usbiote ne laisse rien passer.

À la 15^e minute, sur faute d'un joueur bergeracois, le ballon est boté dans les buts usbiotes. C'est alors entre capistes et usbiotes une course de vitesse. Dubos, de Bergerac, semble avoir touché la balle la première. L'arbitre en juge autrement en accordant l'essai à Périgueux. But réussi. C.A.P. : 5 points.

Le jeu revient aux 80 m. et s'y maintient pendant quelques minutes. Les « noir et blanc » sont déchaînés. Dans cette bagarre les Avignon, Belvès, Bernard, Désauclade sont au premier plan.

Nous assistons à deux jolies départs des 3/4 périgourdins. Allons-nous voir augmenter le score ? Non, car Avignon, Coll et Ducos sauvent leur camp de justesse.

Grâce à l'activité infatigable du pack bergeracois, le jeu se déroule maintenant en territoire périgourdin. Ducos est étroitement marqué. Il fournit néanmoins une jolie partie. Des coups francs nombreux sont accordés au C.A.P. ce qui lui permet de sortir indemne de situations critiques. Sur l'un de ces coups francs, le C.A.P. réussit, des 45 m. un but splendide. C.A.P. : 8 points.

Deux attaques dangereuses usbiotes sont stoppées.

Un coup franc permet à Marrot de réussir un but. B. 3 points.

La mi-temps est sifflée.

À la reprise, Bergerac mène la danse. Mêlées et touches se succèdent. Irrésistiblement les avants bergeracois portent le jeu en territoire castet. Des coups francs judicieusement accordés permettent aux Périgourdins de colmater les brèches faites dans leur camp.

Les Bergeracois sont toujours dangereux. Une échappée, un coup de pied à suivre, Chassagne marque. A notre grande stupefaction, l'arbitre n'accorde pas l'essai.

Jusqu'à la fin, la menace bergeracoise sera constante, mais tous les efforts se briseront sur la défense castet.

L'U.S.B. a été nettement supérieur.

Un sort injuste lui a ravi la victoire. Elle le prouvera dimanche.

Considérations

Le C.A.P. possède une redoutable équipe. Nos compatriotes la jugeront dimanche.

À Bergerac, toute l'équipe a bien mérité. Les remplaçants de Fort, Gabar, Gardette, Magne ont fait de

leur mieux. La troisième ligne Avignon, Belvès, Désauclade est en réel progrès. Nous le soulignons avec plaisir. Coll et Ducos furent eux-mêmes. Sira la a besoin d'un peu plus de pratique. Il arrivera certainement à très bien faire.

Le C. A. P. à Bergerac

Demain dimanche, l'U.S.B. se mesurera, au stade de Piquecailloux, avec l'excellente équipe première du C.A.P.

Les sportsmen bergeracois iront nombreux à cette rencontre, certains d'assister à une belle partie au cours de laquelle l'équipe bergeracoise mettra son point d'honneur à démontrer que dimanche, à Périgueux, le sort l'a privée d'une victoire méritée.

Elle se présentera, croyons-nous, à peu près complète sur le terrain. Ce sera donc pour nos usbiotes, avant leur premier match dans la poule du championnat de France, l'occasion de prendre un sérieux entraînement, d'apprendre à faire du travail utile en cours de jeu, à rester disciplinés et enfin à unir, à bien combiner leurs efforts pour suivre une tactique définitive.

Fort, par conséquent, fera bien d'ouvrir l'œil et de bien tenir son quinze en mains.

Usbiotes, nous comptons sur vous pour prendre dimanche, votre revanche sur le C.A.P. Vous pouvez le faire.

Vente de billets

En vue d'éviter des encombrements dimanche prochain aux guichets d'entrée du stade de l'U.S.B., il a été décidé, d'accord avec le Comité du Périgord-Agenais, de mettre en vente les billets d'entrée de toutes catégories, dès dimanche matin à 10 heures, au siège social, Café Riche.

Ceux-ci seront délivrés immédiatement.

Par suite du couvre-feu et jusqu'à nouvel ordre, les réunions générales des joueurs qui avaient lieu tous les vendredis soir, à 21 heures, au Café Riche, sont suspendues.

Pour les mêmes raisons, les réunions du Comité Directeur qui avaient lieu chaque mardi soir, à 21 heures, se tiendront le même jour, à 18 h. 30.

Football

COUPE DE FRANCE

Limoges bat Bergerac 2 buts à 0. — Cette partie comptant pour le championnat de France avait attiré une grosse chambrée.

Bergerac se présente avec Camus en moins remplacé par le junior Mathé. Ce match fut la réédition de celui de Brive quant à la phononimie générale. La grosse différence fut le score inversé. Limoges, équipe puissante, très athlétique, donna largement pendant la première 1/2 heure. Par la suite, les Bergeracois, dominèrent le plus souvent sans pouvoir réaliser, officiellement tout au moins, un but rentré par Dubois et deux pénalités transformés en coups francs leur étant refusés. Sans minimiser la victoire d'une belle équipe, il est permis de dire que les locaux pouvaient réaliser un équilibre match nul. Côté local, Wenstock, Denoux, Roux, Chort, Dubois et Naussbaum, n'ont rien à se reprocher, jouant avec ardeur jusqu'à la fin. Widman à notre avis, pas à sa place au centre, fut toujours dangereux lorsque revenu à l'aile. Mammont est nettement hors de forme. Mathé craintif au début se racheta par la suite. Dufrenne paraît fatigué et nous a habitués à bien mieux ; à sa place d'inter, remplaçant Buisson blessé à l'arrière, il fit très bien.

Remarque générale à l'équipe bergeracoise : son manque de moyens physiques. Cette différence fut énorme devant les Limousins dont la plupart très grande et ayant ainsi

l'avantage énorme du jeu à la tête. Autre constatation : un léger laisser-aller quant à la stricte application du W.M. Cette façon de jouer n'est efficace qu'à condition d'être réalisée avec minutie. Que Wemstock ait pu parer de doubler les entraînements n'est que le fait. C'est absolument nécessaire si l'équipe veut se maintenir honorablement en si forte compagnie.

Quant les Bergeracois n'oublient pas que le lundi 1^{er} novembre, ils rencontreront la plus forte équipe française : l'A.S. Montferrandaise, champion de France. Qu'ils serrent les dents et fassent une belle exhibition, c'est tout ce que nous leur demandons car il n'est guère permis d'espérer plus.

Autres résultats

A Périgueux. — F.F.C. réserve bat C.O.P.O. réserve, 5 buts à 0, en championnat du Limousin.

C.O.P.O. juniors bat E.F.F.C. juniors, 5 buts à 3, en championnat du Limousin.

A Bergerac. — E.F.F.C. (2) bat A.S. Forceaise 1, 3 buts à 0.

Un évènement sportif

Le lundi 1^{er} novembre, l'A.S. Montferrandaise, champion de France, en match officiel — C'est sans exagération que l'on peut qualifier d'évènement sportif sensationnel, la venue à Bergerac le lundi 1^{er} novembre, de l'A.S. Montferrandaise, champion de France de football-association 1942-1943. C'est en match comptant pour le championnat de France, que les grands virtuoses de la balle ronde joueront à Camp-Réal. C'est dire qu'il ne s'agit pas d'une quelconque exhibition, mais d'un match à fond, le goal average pouvant intervenir. Une seule référence sur les Montferrandais : leur dernière et nette victoire à Limoges sur le Red Star en championnat. Pour ceux qui ont vu le Red Star à l'œuvre dimanche à Camp-Réal, ce résultat se passe de tous commentaires. Voir les actuels champions de France en plein travail, est un régal que peu de Bergeracois verraient manquer. Assister à leur jeu académique et très rapide, s'initier à toutes les finesses du grand sport sont autant d'attraits. Après leur partie assez quelconque, les Bergeracois auront à cœur de se racheter. Il n'est guère possible, même aux plus optimistes, d'envisager une victoire locale. Mais nous avons le droit d'exiger de Jules Wemstock et de ses hommes un jeu tel, qu'il oblige les Montferrandais à déployer toutes les ressources de leur art. De la volonté, du cran, une ardeur insaisissable, la lutte jusqu'à l'extrême limite, un entraînement intensif doivent permettre aux Bergeracois de donner aux champions de France une belle réplique.

Gravelerie. — Hebmann Henri, 26 ans, manoeuvre à Bergerac, 1 mois de prison.

Vol de volailles. — Mignot René, 24 ans, Jean Anroyer, 21 ans, et Hippolyte Delbard, 29 ans, manoeuvres à Bergerac, un mois de prison chacun.

Vol d'alcool et vol de sacs à la P.N.B. — Dap Le Van, 24 ans, et Xung Le Van, 26 ans, manoeuvres à Bergerac, deux mois de prison au premier et un mois au second.

Vol de bois. — Martin Laborde, 52 ans, retraité à Port-Vendres, deux mois de prison et 2.000 fr. d'amende.

Abus de confiance. — Louis Murat, 29 ans, s.d.f., trois mois et un jour de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Vol de récoltes. — Jacques E..., 17 ans, 200 fr. d'amende.

Outrages à agent dans l'exercice de ses fonctions. — Veuve Lacoste, née Provy, 72 ans, marchande de primeurs, à Bergerac, 1.200 fr. d'amende avec sursis.

Vol de récoltes. — Marie Gibaud, 46 ans, journalière à Bergerac, un mois de prison avec sursis.

Vol d'objets mobiliers. — Louis Delahais, 52 ans, corroyeur à Bergerac, 200 fr. d'amende.

La première séance d'entraînement d'hiver a eu lieu dimanche matin.

De nombreux jeunes s'étaient donné rendez-vous au garage. D'ores et déjà il apparaît qu'un « huit » cadets va pouvoir être formé.

Dimanche, sous la direction d'Abellan, quelques sorties ont été effectuées.

Des témoins, seuls Lafon et Moullier avaient répondu à l'appel.

Petit à petit, eux aussi reprendront le « bout de bois ». S'ils veulent accomplir une saison aussi belle que celle qu'ils viennent de terminer, c'est pour eux la seule solution. Espérons qu'ils auront à cœur de ne pas manquer une aussi belle occasion.

Jeunes gens qui désirez pratiquer l'Aviron, le plus beau, le plus sain des sports, faites-vous inscrire sans tarder au S. N. B.

Ping-Pong

La Fédération Française de Tennis de Table organise le 7 novembre dans toute la France, des tournois populaires de Ping-Pong.

Nous sommes heureux d'annoncer

que le Comité du Limousin vient de charger notre Club de l'organisation pour le Département.

Nous donnerons sous peu le règlement de ce tournoi, qui se disputera par équipes de 3 joueurs.

Les équipes définitives du Ping-Pong Club qui représenteront Bergerac, seront formées les samedi 30 et dimanche 31 octobre prochain.

Nous rappelons que l'entraînement a lieu au siège, Café de France, en matinée, tous les jours ; en soirée les mardi, jeudi, samedi, dimanche.

Des fourmis plein les jambes

Les femmes dont le sang circule mal se plaignent souvent de fourmillements et de pesanteur dans les jambes. Elles combattent cette gêne en améliorant leur circulation avec les gouttes Florides. (Ce remède de la femme est particulièrement précieux entre 40 et 50 ans). Le flacon de gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30 ttes phies. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 3303.

Tribunal Correctionnel

Audience du 21 octobre
Présidence de M. Mariel, président du tribunal ; ministère public, M. Lartigue, procureur de la République.

Gravelerie. — Hebmann Henri, 26 ans, manoeuvre à Bergerac, 1 mois de prison.

Vol de volailles. — Mignot René, 24 ans, Jean Anroyer, 21 ans, et Hippolyte Delbard, 29 ans, manoeuvres à Bergerac, un mois de prison chacun.

Vol d'alcool et vol de sacs à la P.N.B. — Dap Le Van, 24 ans, et Xung Le Van, 26 ans, manoeuvres à Bergerac, deux mois de prison au premier et un mois au second.

Vol de bois. — Martin Laborde, 52 ans, retraité à Port-Vendres, deux mois de prison et 2.000 fr. d'amende.

Abus de confiance. — Louis Murat, 29 ans, s.d.f., trois mois et un jour de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Vol de récoltes. — Jacques E..., 17 ans, 200 fr. d'amende.

Outrages à agent dans l'exercice de ses fonctions. — Veuve Lacoste, née Provy, 72 ans, marchande de primeurs, à Bergerac, 1.200 fr. d'amende avec sursis.

Vol de récoltes. — Marie Gibaud, 46 ans, journalière à Bergerac, un mois de prison avec sursis.

Vol d'objets mobiliers. — Louis Delahais, 52 ans, corroyeur à Bergerac, 200 fr. d'amende.

La tisane pour les petits hépatiques

C'est celle qui se prépare comme une tasse de thé avec Vichyflor. Grâce à certaines plantes (boldo, combretum, etc...) et au sel Vichy-État, qu'elle contient, la tisane Vichyflor décongestionne le foie et augmente la sécrétion de la bile. Nausées, ballonnements, points au côté droit, tendent à disparaître. L'intestin fonctionne bien, la digestion s'améliore. Vichyflor, 14 fr. 90 la boîte, ttes phies. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 2913.

VOUS QUI DESIREZ
Vendre ou Acquérir Propriétés,
Villas, Fermes ou Châteaux

Tous prix, toutes contenance
Une seule adresse :
Cabinet Jean-Ernest CROUZEL,
Membre de la Chambre Syndicale des
Agents Immobiliers, Le Buisson (Dgne)
Téléphone 9.

L'Administrateur-Gérant :
B. TAILLANDIER.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Offmann Claude, Caesrne Davoust. Nicole Jeanne, Avenue Calmette. Lerasle Daniel, 9, rue Paul Bert. Maenot Serge, Avenue Calmette. Payrau Pierre, Avenue Calmette. Méchin Jacques, rue Cantelauve. Sptiel Jacques, Place Bellegarde. Spriot Yvette, Boulevard Chanzy. Chrones Marc, à l'Alba. Feytout Marcel, rue Marcellin Berthelot. Feytout René, rue Marcellin Berthelot.

MARIAGES

Bertrand Henri, manoeuvre de Bergerac et Lecocq Ginette, lingère de Bergerac. Bagariol Willy, ouvrier forestier de Bergerac et Charenton Irène, comptable de Bergerac. Leclerc Gilbert, employé de commerce de Bergerac, et Blanjoie Reine, brodeuse de Bergerac. Smolec Félix, domestique agricole de Bergerac, et dame Irène Coste, domestique agricole de Bergerac.

DÉCÈS

Moindron Albert, 62 ans, serrurier, boulevard de l'Entrepôt. Mazières Anne, veuve Francis, 90 ans, rue Cyrano n° 10. S. P. Roche Anne, veuve Fonmart, 78 ans, rue Félix Faure, S. P. Lompech Marcelle, veuve Bourges, 35 ans, cultivatrice, avenue Calmette. Toulou Jacques, S. P. 76 ans, rue Maréchal Joffre. Vignera Louise, veuve Pomponnac, 87 ans, S. P., rue Maréchal Joffre. Munch Joseph, Adjudant-chef de la Commission Allemande de contrôle de Bergerac, 25 ans, avenue Calmette. Lereux Louis, 41 ans, employé à la papeterie, avenue Calmette. Catalfand Marc, enfant, à Gala.

REMERCIEMENTS

Mme Lucien Raymond et sa fille Eliette; Mme veuve Raymond; et leur famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Lucien RAYMOND ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance. Pompes Funèbres Générales, Bergerac Tél. 79.

REMERCIEMENTS

M. Victor Fraysse; M. Louis Fraysse; M. Paul Fraysse; et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Marie FRAYSSE ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance. Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 79.

Les migraines de l'arthritique

Signaux aux arthritiques affligés de migraines et de névralgies irrégulières, l'efficacité des cachets Gandol. Avec ses trois calmants, le Gandol apaise très vite la douleur. Il active en outre l'élimination des poisons qui sont à l'origine des maux de tête; ceux-ci diminuent en fréquence et en intensité, jusqu'à disparaître complètement. Ttes Phies. 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 2637.

DANS L'ARRONDISSEMENT

MONTAGNAC-LA-CREMPSE Naissance. — Naissance d'Anne-Marie, chez les époux Doyeux, charbon à Montagnac-la-Crempe. Nos félicitations.

BEAUMONT-DU-PÉRIGORD

Dans l'Enregistrement. — Nous avons appris le départ de M. Labrousse, receveur d'Enregistrement à Beaumont depuis quelque temps. M. Labrousse était estimé de toute la population. Nos meilleurs vœux l'accompagnent au Bugue. Il est remplacé par M. Bénaben venant de l'Aveyron. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille, nos vœux de plus cordiale bienvenue.

POMPORT

Secours national — Le Comité d'action du Secours national informe les habitants de la commune que, vu l'influence de la sécheresse sur les récoltes, il n'y aura qu'un ramassage de légumes au cours de la campagne d'hiver 1943-44, qui aura lieu le 30 octobre. Il demande à chacun de cumuler sur ce jour les dons qu'il faisait mensuellement ces derniers mois: légumes, œufs, vin, animaux, bois, argent sont acceptés avec reconnaissance et distribués ensuite aux malheureux de la ville.

LEMBRAS

Obsèques. — Ces jours derniers ont été célébrés à Lembras, au milieu d'une très grande assistance très émue, les obsèques de Lucien Raymond, mort en pleine jeunesse, en pleine vigueur, d'un terrible accident de moto sur la route de Pombonne. Au cimetière, M. le maire de Lembras a, dans une courte allocution, retracé la vie si courte du défunt. A sa famille éplorée, nous adressons l'expression de nos condoléances attristées.

LALINDE

Centre d'entraide des prisonniers. — Le Centre d'entraide de Lalinde est heureux d'adresser au nom de tous ses camarades encore prisonniers ses plus chaleureux remerciements aux organisateurs: Mme et M. Jugie, Mlle Kieffer, Mlle Anita, M. Guillaud (chef de musique), MM. Faurie et Tourtel, et aux acteurs du groupe de jeunes de l'A.S. Lindoise pour les séances artistiques données au profit de la caisse du colin gratuit à Lalinde le 3 octobre et à Languiols le 17. Le programme joué avec énormément de brio a été fort apprécié du public qui n'a pas ménagé ses applaudissements.

A tous ceux qui ont répondu si généreusement à l'appel du Centre d'entraide, nos sincères remerciements.

Dans la région

Un attentat terroriste à Excideuil

Un jeune Périgourdin est abattu à coups de revolver. — Samedi soir, vers 10 heures, M. Roux Pierre, fils de l'honorable entrepreneur de couvertures de Périgueux qui était allé faire une partie de pêche à Excideuil, a été assailli par des inconnus au moment où il allait rentrer se coucher à l'Hôtel du Chapon-Fin. Les inconnus déchargèrent leurs armes sur leurs victimes et s'enfuyèrent.

Les gendarmes alertés peu après, trouvèrent le corps de M. Roux étendu sur la place. Il avait cessé de vivre. Le parquet de Périgueux, composé de M. Salinardes, procureur de la République; M. Farlay, juge d'instruction, et M. Daudou, greffier, s'est transporté sur les lieux, dimanche matin, de bonne heure. Le corps a été porté à l'hospice d'Excideuil, où une autopsie a été pratiquée par le docteur Semenov.

Il semble qu'il s'agisse là d'un crime terroriste.

A TOCANE-SAINT-APRE

Une quinzaine de jeunes gens obligent un receveur buraliste à leur livrer son tabac. — Le 21 octobre, vers 22 heures, M. Noyer, receveur-buraliste à Tocane-Saint-Apre, recevait la visite d'une quinzaine de jeunes gens armés qui l'obligèrent à leur livrer le tabac qu'il détenait ainsi que divers articles de papeterie. Ils laissèrent cent paquets de tabac destinés aux prisonniers et payèrent la marchandise qu'ils chargèrent sur un camion, puis ils prirent la fuite.

Foudres, Demi-Muids Ouves, Barriques en lies blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE

ROUTE DE POMBONNE Tél. 608 BERGERAC Tél. 608 achètz tartre blanc et rouge

VENDS petit enclos, maison 2 pièces avec dépendances, situé à la Gueylarde, Mombazillac, vignes et arbres fruitiers plein rapport, jardin potager. S'adresser bur. journal. 693

A VENDRE 200 tonnes mécaniques, S. n° 7 journal. 694

A VENDRE cuve contenance 15 m³; presseur (marque Linares), 2 m 50 de large. Le tout en parfait état. S'adresser Monier, Le Montell. 695

A VENDRE excellent chien de berger et de garde. S'adresser Prévot, à Bougnagues. 687

ÉCHANGERAI chaussons daim marron point. 39 talons haut, état neuf, contre chaussons, talons plat, même pointure. S'adresser bureau du journal. 688

PERDU cher souvenir, montre or sur bracelet. Rapporter 45, r. Félix Faure. Bonne récompense. 689

A VENDRE bicyclette homme, très bons pneus. S'adresser 24, rue Félix Faure. 690

CHERCHE meublé, Bergerac, 4 ou 5 pièces et cuisine. Eau, gaz, électricité. S'adr bur. journal. 691

A VENDRE voiture enfant, occasion, très bon état. S'adr Bruquant, imp. Desmaris. 692

CHERCHE cuisinière, nourrie, couchée. Bons gages. S'adresser 41, rue Clairat. (Visa n° 478). 679

A VENDRE beaux immeubles, tout confort, avec terrains libres à la vente. S'adresser à M. de La Chapelle, Agence Immobilière, 5, boul. Victor-Hugo, Bergerac. 680

SUIS ACHETEUR vins tout de provenance, faire offre à Sicaud, courtier en vins, route de Bordeaux, tél. 512, Bergerac. 250

La plus brillante des Carrières vous sera réservée si vous connaissez la Comptabilité, par correspondance. Brochure explicite, n° 32 X sur demande acc. de 3 frs par envoi. Cours T.F.J., 65, rue de la Victoire, Paris (IX^e). 535

BON MARCHÉ on vendrait un emplacement sur plusieurs emplacements bien situés. — A vendre de nombreuses propriétés de rapport en Dordogne et surtout en Lot-et-Garonne. Quelques maisons bien situées en ville et dans les environs. Assurances toutes branches. Agence BONNAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 594

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage. Gassis Marius, Prigonrieux.

A VENDRE emplacement grande façade, bordure route, avec belle pièce de vigne premier choix, plein rendement, le tout à un kilomètre de Bergerac. S'adr à M. Beaudet, Caville-La Chillaude, route Sainte-Foy-des-Vignes, qui renseignera. 606

RIPES bois de chauffage. Etabli Gonthier Roger, Bergerac Alba. 696

A VENDRE poste T.S.F., toutes ondes, 6 lampes. S'adr Lemarié Marcel, 23, r. la Maladrerie. 697

ON DEMANDE femme de ménage pour tous les matins. Repasseuse pour un après-midi par semaine. Se présenter le matin. S'adresser Machart, rue Henri Poincaré. (Visa n° 477). 698

A VENDRE poste T.S.F., état neuf, 6 lampes. S'adr M. Pontier, rue Alfred de Musset. 699

Tribunal de Commerce de Bergerac

Les créanciers de la faillite du sieur Charrrières Jean, charpentier à la Fargue Base, commune de St-Georges-de-Biancazeix, sont informés, conformément à l'article 494 du code de commerce, modifié par le décret-loi du 8 août 1935, que le syndic a déposé au greffe l'état des créances vérifiées. En conformité de l'article 495 du code de commerce, tout créancier vérifié ou porté au bilan a un délai de huit jours à dater de la présente insertion pour formuler des contre-dites ou des réclamations au greffe, soit par lui-même, soit par mandataire, par voie de mention sur l'état. Le délai se compte à partir de la date de la présente insertion, l'état des créances sera arrêté définitivement par M. le Juge commissaire. Pour insertion, Le Greffier, P. FEVRIER.

Etude de M^e FRAIGNAUD, notaire à Castillonès

VENTE AMIABLE et aux enchères publiques

Le lundi 22 novembre 1943, à 10 heures 30, il sera vendu en mon étude :

UNE MAISON

située à Castillonès, comprenant 7 pièces, grand garage et dépendances, ainsi qu'une terre adjacente d'une contenance de 5.000 mètres environ.

Mise à prix: 80.000 francs Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M^e FRAIGNAUD, notaire à Castillonès (Lot-et-Garonne).

Avis important. — Nul ne pourra enchérir ni se rendre adjudicataire des immeubles mis en vente, sans l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne et l'accomplissement des formalités prévues par l'article 7 de la loi du 16 novembre 1940.

Etude de M^e Christian JOUHET, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Aux termes d'un acte reçu par M^e Christian JOUHET, Docteur en Droit, notaire à Bergerac, le vingt et un octobre mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac A. C., le vingt-six du même mois, fol. 4, n° 13, par M. le Receveur qui a perçu les droits, Monsieur Jean CACHAOU BECHAOU, coiffeur et Madame Denise-Marguerite GÉRAUD, sans profession, son épouse demeurant ensemble à Saint-Pierre-d'Eyrand, ayant demeuré à Bergerac, 49, Grand'Rue, ont vendu à Monsieur André Charles GÉRAUD coiffeur, demeurant à Bergerac, rue La Bruyère, un fonds artisanal de coiffeur exploité par le vendeur à Bergerac, Grand'Rue, n° 19, inscrit au Registre des Métiers du Tribunal de Commerce de Bergerac le dix-sept septembre mil neuf cent quarante, sous le n° 1747, et comprenant: l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés; le droit, pour le temps qui en reste à courir, au bail des locaux où ledit fonds est exploité, et le matériel et mobilier commercial servant à son exploitation. L'entrée en jouissance a été fixée au premier octobre mil neuf cent quarante-trois par effet rétroactif. L'insertion prescrite par l'article 31 de la loi du vingt-neuf décembre mil neuf cent trente-six, paraîtra au Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce du samedi six novembre mil neuf cent quarante-trois. Les oppositions, s'il y a lieu, seront faites dans les vingt jours de la seconde insertion, et seront reçues à Bergerac en l'étude de M^e JOUHET, notaire-dite ville, où domicile a été élu par les parties. Pour première insertion. JOUHET.

Etude de M^e DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac (Dordogne)

Donation de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M^e DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac, le vingt et un septembre mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac A. C., le vingt-deux septembre suivant, folio 96, n° 534. Monsieur Marcel MAUREL, négociant, et Madame Catherine-Odette SORBIER, son épouse, demeurant ensemble à Bergerac, rue Mounet-Sully, ont fait donation entre vifs à Monsieur Max-René-Louis MAUREL, leur fils, cordonnier, demeurant à Bergerac, rue Mounet-Sully. D'un fonds de commerce de cordonnerie et réparations de chaussures en tous genres, sis à Bergerac, rue Bourbarraud, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage et le matériel servant à son exploitation. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. L'insertion prévue par la loi paraît aujourd'hui au Bulletin Officiel. Les oppositions devront être faites dans les vingt jours de la présente insertion, et seront reçues au domicile élu, à Bergerac, en l'étude de M^e DENOIX de SAINT-MARC, notaire. Pour deuxième avis. DENOIX de SAINT-MARC.

ACHAT de tout débris ras, cave et grenier et linges d'occasion. Vient à la mesure. S'adresser 24, rue des Couronnes, Bergerac.

LE PROGRÈS AGRICOLE de Saint-Martin-de-Gurson

Société anonyme au capital de 600.000 francs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 1943.

L'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme du PROGRÈS AGRICOLE DE SAINT-MARTIN-DE-GURSON, réunie le 18 octobre 1943, à 10 heures, au Domaine de Maraval (Lot-et-Garonne), en réunion extraordinaire.

Première résolution. — Confirmation de la Société.

Le dernier bilan arrêté au 31 août 1942 fait ressortir une perte de 316.455 francs. Nonobstant cette perte, l'assemblée décide conformément à l'article 43 des statuts, de ne pas prononcer la dissolution de la Société mais de continuer son exploitation.

Cette première résolution est adoptée à l'unanimité.

2^e résolution. — Objet social. Article 2. — Cet article est supprimé et remplacé par: Cette Société a pour objet l'exploitation de tous domaines et propriétés agricoles, ainsi que toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement. Egalement la création, l'acquisition, la vente et l'exploitation de toutes entreprises commerciales, ainsi que toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement.

Cette 2^e résolution est adoptée à l'unanimité.

3^e résolution. — Raison sociale. Article 3. — Cet article est supprimé et remplacé par: La Société prend la dénomination de « LE PROGRÈS AGRICOLE COMMERCIAL ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^e résolution. — Siège social. Article 4. — L'article 4 est supprimé et remplacé par la mention suivante: Son siège social est établi au Domaine de Maraval, Saint-Martin-de-Gurson (Dordogne).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^e résolution. — L'assemblée ratifie la composition nouvelle du Conseil d'Administration ainsi constitué:

Président: M. Henri NOGUES, industriel, à Paris.

Administrateur et Directeur général délégué: M. André FORTANE, régisseur à Maraval, M. Etienne MINEUR, propriétaire à Saint-Martin-de-Gurson.

Madame Anna LUZIGNAN, Maraval, Mussidan.

6^e résolution. — Le présent acte confirme à l'assemblée qu'il a été légué ses fonctions de Directeur général à M. André FORTANE conformément à l'article 21 des statuts, et ce pour toute la durée pendant laquelle il exercera lui-même les fonctions de président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme. Le Président, M. NOGUES.

L. Dhumelle & Fils 52, place Gambetta Transactions Immobilières Achat et vente de Propriétés Fonds de Commerce, Industrie